

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 27 décembre 2023 relatif au classement des emplois prévus à l'article 4 du décret n° 2023-1301 du 27 décembre 2023 relatif à certains agents contractuels du ministère de la défense en fonction à la direction générale de l'armement et au service industriel de l'aéronautique

NOR : ARMH2335437A

Le ministre des armées,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2023-1301 du 27 décembre 2023 relatif à certains agents contractuels du ministère de la défense en fonction à la direction générale de l'armement et au service industriel de l'aéronautique ;

Vu la convention collective nationale de la métallurgie du 7 février 2022, notamment ses articles 60 à 62-2,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les classes d'emplois mentionnées à l'article 4 du décret du 27 décembre 2023 susvisé, dans lesquelles sont classées les ingénieurs ou cadres technico-commerciaux ainsi que les techniciens relevant de ce même décret, sont définies ainsi qu'il suit :

a) Pour les emplois de technicien :

Classes d'emploi
E10
E9
D8
D7
C6

b) Pour les emplois d'ingénieur ou de cadre technico-commercial :

Classes d'emploi
I18
I17
H16
H15
G14
G13
F12
F11

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 décembre 2023.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des ressources humaines
du ministère de la défense,*
T. DE VANSAY DE BLAVOUS